

- LA LETTRE HORTICOLE - SEPTEMBRE 2002 -

LE STOCKAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Voici des conseils pour vous aider à aménager une aire de stockage des pesticides.

Le stockage des produits phytosanitaires doit garantir la sécurité des utilisateurs, du public et de l'environnement, doit limiter les risques d'incendie et permettre une bonne conservation des produits afin qu'ils gardent toute leur intégrité.

Le local de stockage

Facile d'accès et aéré, avec une entrée d'air en position haute et une sortie, à l'opposé en position basse, directement sur l'extérieur.

Fermé à clef et réservé uniquement à cet usage

Hors gel (prévoir une isolation thermique).

Eviter les températures trop élevées qui peuvent entraîner la formation de vapeurs toxiques.

Identifié comme " local phytosanitaire "

Eloigné des lieux d'habitation (ou des vestiaires des employés), des cours d'eau ou des points d'eau, des stockages alimentaires, des lignes électriques et des sources de combustibles

Un sol cimenté étanche limite les infiltrations en cas de fuite. Un rebord de 15 à

20 cm de haut, sur tout le pourtour, y compris à la porte d'accès garantit l'étanchéité en cas de fuite de produits et même en cas d'arrosage pour éteindre un incendie.

L'équipement du local

L'installation électrique doit être en bon état (conforme à la norme NF C 15-100)

Un extincteur à poudre doit être placé à l'extérieur du local.

La Signalisation/Affichage comporte un panneau interdiction de fumer, de manger ainsi que les numéros d'appels d'urgence (centre anti-poison, SAMU, pompiers, médecin du travail ...) et le rappel des consignes de sécurité pour l'application de produits phytosanitaires.

Le point d'alimentation en eau (douche, lavabo, robinet ...) doit être à l'extérieur.

Des matières absorbantes (sciure, sable, litière à chat ...) doivent être à disposition en cas de fuite ou de renversement de produit liquide

On doit trouver une trousse de premiers soins et rince œil à proximité

Le rangement des produits phytosanitaires

Les étagères doivent avoir un système de rétention, en matériau non absorbant (éviter le



bois), pour recueillir les fuites éventuelles.

Le local peut servir à ranger les équipements pour l'application des produits phytosanitaires (pulvérisateurs, UBV ...) et les ustensiles de préparation des bouillies (balance, ...), mais pas les équipements de protection individuels

Jusqu'à leur utilisation, les produits doivent rester dans leur emballage d'origine.

Regrouper les produits selon leur application (insecticide, fongicide, herbicide) et leur

	+	-	-	+
	-	+	-	○
	-	-	+	+
	+	○	+	+

- ne doivent pas être stockés ensemble
 ○ ne doivent être stockés ensemble que si certaines dispositions particulières sont appliquées
 + peuvent être stockés ensemble

- ne doivent pas être stockés ensemble
 ○ ne doivent être stockés ensemble que sous certaines conditions
 + peuvent être stockés ensemble

compatibilité.

Les produits les plus dangereux (tête de mort) doivent être en hauteur.

Les fiches de données de sécurité (FDS) de chaque produit phytosanitaire (votre fournisseur a l'obligation de vous les fournir) doivent être disponibles pour le médecin du travail.



Tenir une fiche de suivi du stock des produits phytosanitaires.

Dater les produits dès leur arrivée à l'aide d'un feutre indélébile accroché en permanence aux

CONNAISSEZ VOUS LES SYMBOLES DE DANGER ?

toxique



explosif



corrosif



inflammable



comburant



nocif



étagères.

Utiliser systématiquement les produits les plus anciens.

Refermer hermétiquement les contenants après usage.

Nettoyer régulièrement le local : un entretien et une vérification fréquents

permettent de déceler rapidement une fuite de produits et d'y remédier.

Prévoir des armoires vestiaires hors du local pour le rangement des équipements de protection.

Enfin, une poubelle permet de recueillir les

COLLECTE DES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES !

L'opération de collecte des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires réalisée en juin dernier est renouvelée et aura lieu au cours de la semaine N° 38 (du 16 au 20 septembre 2002).

Attention ! L'opération concerne exclusivement les emballages vides de produits phytosanitaires de moins de 25 l, correctement rincés, égouttés et débouchés. Les bouchons sont collectés également, mais séparément. Un bon de réception vous sera systématiquement remis.

Le dépôt de vos emballages est totalement gratuit !

Vous pouvez consulter la liste jointe pour connaître le point de collecte le plus proche.



Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre

organisme d'approvisionnement ou le service environnement de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (tel : 05 49 37 88 88) ou du Groupement des Syndicats de Négoce Agricole (tel : 05 49 75 69 30).

ACHAT EN COMMUN D'ARMOIRE ET DE RAYONNAGE DE SECURITE

Si vous souhaitez améliorer votre stockage de pesticides, l'ARRDHOR propose de regrouper des commandes d'armoires et de rayonnage de sécurité pour les produits phytosanitaires afin d'obtenir un tarif intéressant.

Un fournisseur propose :

☞ une armoire à pesticides avec étagères de rétention de deux portes (180x112x50 cm) pour environ 600 € H.T. (~ 3990 F) hors transport

☞ un rayonnage sécurité (5 étagères de rétention, 200 x 100 x 40 cm) pour environ 300 € H.T. (~ 1980 F) hors transport.



Ces prix peuvent être revus à la baisse en fonction du nombre de commandes.

Si vous êtes intéressé par l'achat d'une armoire ou d'un rayonnage, renvoyez-nous le bulletin réponse ci-dessous.



DES SERRES VERRE A VENDRE

Suite à un départ en retraite, un horticulteur situé à Niort vend :

- ☞ Serre verre Marchegay AP 65 de 1070 m² (6 chapelles de 45 m de long), ouvrants motorisés, construction en 1972
- ☞ Serre verre Marchegay type 1964, 440 m² (3 chapelles)
- ☞ Hall type AH 64 de 187,45 m² (23 m x 8,07 m), hauteur au faîtage 5,25 m, aération au faîtage automatique + écran d'ombrage

Les trois serres sont couvertes de verre martelé 4 mm d'épaisseur.

Elles sont à vendre non démontées (enlèvement souhaité avant le 31/12/2002).

Pour plus d'information : Philippe Faucon,

**COUPON REPOSE A RETOURNER A ISABELLE VOLTEAU
ARRDHOR CRITT HORTICOLE
avant le 15 octobre 2002**

PAR FAX (05 46 87 28 63) OU PAR COURRIER (18 rue de l'Arsenal; 17300 Rochefort)

M..... Entreprise :.....

Adresse

Est intéressé par une armoire ou des rayonnages de sécurité pour les produits phytosanitaires